

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2008-2009)
LE 16 SEPTEMBRE 2008**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de Mesdames Marie-Josée Pinsonneau, de l'Association des professeurs de Lignery (APL), Monique Limoges, directrice de l'école Louis-Lafortune, Andrée Lessard, directrice de l'école de l'Odyssée

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2008 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEIS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Claudine Caron-Lavigueur (2)
Solange Couture Dubé (14)
Linda Crevier (15)
Josyane Desjardins (16)
Suzanne Gaudette (8)
Catherine Martin (9)
Margot Pagé (17)
Diane Soucy (4)
Françoise Théoret (5)
Suzanne Tremblay (6)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Éric Allard (10)
Guy-Paul Beauchemin (22)
Jean-Pierre Bélair (23)
Stéphane Bessette (1)
Yvon Derome (21)
André Dugas (11)
Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

M. le commissaire représentant du comité de parents

Marc Viau, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines
Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes
Micheline Pelletier, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

ÉTAIENT ABSENTS

M^{me} Claudette Labre-Do (13),

MM. Marcel Gélinas (3), Luc-Pierre Laferrière (19) et Roch Thibault, représentant du comité de parents, niveau secondaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Pascal Bergeron, parent d'un élève à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph et demeurant sur la rue Picasso

Monsieur Bergeron demande un changement de trajet de transport scolaire pour des questions de sécurité.

C.C.-2590-09-08

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2008

06.02 Plan quinquennal d'investissement 2009-2014 dans le cadre de la mesure 50511 - Adoption

06.02-a Exposé du dossier

06.02-b Renouvellement de la demande d'autorisation de construction d'une nouvelle école primaire à Candiac

06.02-c Demande d'ajout d'espaces (gymnases) pour les écoles Gabrielle-Roy, Jacques-Barclay, Notre-Dame-Saint-Joseph (édifice Notre-Dame), Saint-Joseph et Saint-Édouard

06.03 Structure de participation – Comité relatif aux demandes de révision de décision

06.03-a Délégués

06.03-b Délégués substitués

06.03-c Représentant du comité de parents

06.04 Dossiers prioritaires 2008-2009

06.04-a Liste des dossiers et cheminement

06.04-b Mise en place de comités ad hoc

06.04-b1 Politique linguistique

06.04-b2 Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire

06.04-b3 Plan de communication du Plan stratégique 2008-2013

06.05 Appréciation de la directrice générale – Rapport

06.06 Désignation d'une direction générale adjointe en cas d'absence prolongée (article 203 LIP)

06.07 Activités de représentation – Nomination - Terre sans frontières (**ajout**)

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

07.01 Demandes de révision de décision

07.02 Comité EHDAA – Nomination d'organismes

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 Coup de cœur (ajout)

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES COMMISSAIRES

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Activités et événements (aucun document)

18.02 Session de formation offerte aux nouveaux membres des conseils d'établissement et aux directions d'établissement

18.03 Tableau d'affectation des directions d'établissement

18.04 Publicité corporative – Formation générale des adultes et Formation professionnelle

18.05 Candidature pour le conseil d'administration au Collège d'enseignement général et professionnel (Cégep) Saint-Jean-sur-Richelieu

18.06 Calendrier scolaire pour les parents (ajout)

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. École Maria-Goretti

En suivi.

2. Comité ad hoc de suivi du lac-à-l'épaule du 3 mai 2008

Ce sujet est réglé.

3. Critères d'inscription 2009-2010 : consultation

En suivi.

4. Comité de parents

En suivi.

5. Code d'éthique et de déontologie du commissaire à la CSDGS

Une recommandation de la Direction générale et du Service du secrétariat général et de l'information pour la désignation de la personne responsable de l'éthique et de la déontologie sera transmise au conseil des commissaires d'octobre 2008.

6. Agenda administratif

En suivi.

7. **Portrait général des congés autorisés pour les cadres**
Ce sujet est réglé.
8. **Compensation pour le prix du carburant pour les berlines**
En suivi.
9. **Rentrée scolaire 2008-2009**
Ce sujet est réglé.
10. **Communiqué à diffuser pour nos élèves méritants de fin d'année (médaille du gouverneur, etc.)**
En suivi
11. **Résultats aux épreuves de juin 2007**
Ce sujet est réglé. Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, précise que la demande de Madame Renée à « Questions du public » en août sur l'implantation d'une école alternative sera traitée au point 6.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

C.C.-2591-09-08

06.01 DISPENSATION, LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2008

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membres présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2008.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.02 PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENT 2009-2014 DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511 – ADOPTION

06.02-a EXPOSÉ DU DOSSIER

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

C.C.-2592-09-08

06.02-b RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À CANDIAC

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

Madame Lise Beauchamp-Brisson commissaire, occupe son siège à 19 h 50.

CONSIDÉRANT le Plan quinquennal des immobilisations 2009-2014 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'août 2008;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle observée dans le secteur nord au primaire;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants déjà amorcés et planifiés dans plusieurs municipalités du secteur nord, principalement à Candiac, Saint-Philippe et La Prairie;

CONSIDÉRANT l'impact de ces développements sur l'augmentation de la clientèle scolaire au primaire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire et du primaire du secteur nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire,

de demander l'autorisation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de procéder à la construction d'une école primaire, dont la capacité d'accueil correspondrait à 3 locaux pour le préscolaire et à 18 locaux pour le primaire. L'emplacement de cette école est prévu sur le territoire de la municipalité de Candiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2593-09-08

06.02-c

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES (GYMNASES), DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511, POUR LES ÉCOLES GABRIELLE-ROY, NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH (Édifice Notre-Dame), SAINT-ÉDOUARD ET JACQUES-BARCLAY

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espaces) 2009-2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter ces écoles d'installations sportives adéquates;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour

doter l'école Gabrielle-Roy d'un bloc sportif et pour aménager divers locaux;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Notre-Dame) d'un gymnase et pour aménager trois classes dans le local polyvalent servant actuellement à l'éducation physique;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Saint-Édouard d'un bloc sportif adéquat, d'un service de garde et pour aménager divers locaux;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Jacques-Barclay d'un bloc sportif adéquat et pour réaménager divers locaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

06.03 STRUCTURE DE PARTICIPATION – COMITÉ RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION – Nominations

C.C.-2594-09-08

06.03-a 1^{er} DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT la procédure 11-07 du recueil des règles générales d'administration spécifiant que trois commissaires élus doivent être désignés annuellement par le conseil des commissaires et un commissaire représentant le comité de parents (article 5.1);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

Que **Monsieur Stéphane Bessette**, commissaire, soit nommé membre du comité de révision d'une décision

jusqu'à la prochaine nomination prévue en septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2595-09-08

06.03-a 2^E DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT la procédure 11-07 du recueil des règles générales d'administration spécifiant que trois commissaires élus doivent être désignés annuellement par le conseil des commissaires et un commissaire représentant le comité de parents (article 5.1);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

Que **Monsieur Jean-Pierre Bélair**, commissaire, soit nommé membre du comité de révision d'une décision jusqu'à la prochaine nomination prévue en septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2596-09-08

06.03-a 3^E DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT la procédure 11-07 du recueil des règles générales d'administration spécifiant que trois commissaires élus doivent être désignés annuellement par le conseil des commissaires et un commissaire

représentant le comité de parents
(article 5.1);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation
qui prévalent à la Commission
scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture
Dubé, commissaire,

Que **Madame Catherine Martin**, commissaire, soit
nommée membre du comité de révision d'une décision
jusqu'à la prochaine nomination prévue en septembre
2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2597-09-08

06.03-b

**DÉLÉGUÉS SUBSTITUTS (5) AU COMITÉ DE
RÉVISION DE DÉCISION**

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la Loi sur
l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de
certaines fonctions et de certains
pouvoirs, lesquels prévoient qu'il
appartient au conseil des
commissaires de désigner des
représentants officiels (article
2.51);

CONSIDÉRANT la procédure 11-07 du recueil des
règles générales d'administration
spécifiant que trois commissaires
élus doivent être désignés
annuellement par le conseil des
commissaires et un commissaire
représentant le comité de parents
(article 5.1);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation
qui prévalent à la Commission
scolaire;

CONSIDÉRANT la difficulté parfois d'obtenir la
présence des commissaires
désignés sur le comité de révision
d'une décision;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins,
commissaire,

Que **Mesdames Solange Couture Dubé, Suzanne
Gaudette, Suzanne Tremblay, Messieurs Éric Allard
et Guy-Paul Beauchemin**, commissaires, soient
désignés membres substituts du comité d'étude de
révision d'une décision jusqu'à la prochaine nomination
prévue en septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2598-09-08

**06.03-c REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS AU
COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION**

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT la procédure 11-07 du recueil des règles générales d'administration spécifiant que trois commissaires élus doivent être désignés annuellement par le conseil des commissaires et un commissaire représentant le comité de parents (article 5.1);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que **Monsieur Marc Viau**, commissaire, et membre du comité de révision de décision, poursuive son mandat jusqu'à l'élection des représentants du comité de parents le mois prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.04 DOSSIERS PRIORITAIRES 2008-2009

6.04-a LISTE DES DOSSIERS ET CHEMINEMENT

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier.

06.04-b MISE EN PLACE DE COMITÉS AD HOC

06.04-a POLITIQUE LINGUISTIQUE

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire;

C.C.-2599-09-08

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

Que **Mesdames Claudine Caron-Lavigueur, Diane Soucy, Françoise Théoret et Chantal Zaccour**, commissaires, soient nommées membres du comité ad hoc sur la Politique linguistique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2600-09-08

06.04-b POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

Que **Mesdames Linda Crevier, Suzanne Tremblay et Monsieur Marc Viau**, commissaires, soient nommés membres du comité ad hoc sur la Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2601-09-08

06.04-c PLAN DE COMMUNICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

Que **Mesdames Josyane Desjardins, Marie-Louise Kerneis, Catherine Martin et**

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaires, soient nommés membres du comité ad hoc sur le Plan de communication du Plan stratégique 2008-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

07.01 COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION

Madame Linda Crevier, commissaire, présente le dossier

Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, occupe son siège à 20 h 28.

C.C.-2602-09-08

07.01a COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF À UNE DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION (ÉLÈVE PORTANT LA FICHE # 5620554) – Recommandation du comité

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le ministre a établi un programme pour le cours d'éthique et culture religieuse;

CONSIDÉRANT que les parents ont déposé une demande d'exemption au Régime pédagogique afin que leur enfant ne suive pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que la directrice des Services éducatifs aux jeunes a refusé cette demande d'exemption;

CONSIDÉRANT que les parents de l'élève ont déposé une demande de révision de cette décision afin que leur enfant soit exempté du cours d'éthique et culture religieuse, lequel cours est obligatoire en vertu du Régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les parents n'ont pas démontré un préjudice grave et personnel pour leur enfant et n'ont pas convaincu le comité de la nécessité de recommander l'autorisation de l'exemption;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique confie à la Commission scolaire l'obligation d'appliquer le Régime pédagogique et les cours qui en découlent;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le conseil des commissaires n'a pas la compétence quant à la validité, l'opportunité et le contenu des lois et règlements adoptés par l'Assemblée nationale du Québec, notamment en regard du Régime pédagogique;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de maintenir la décision prise par la directrice des Services éducatifs aux jeunes, à l'effet de refuser la demande d'exemption au Régime pédagogique afin que l'élève portant la fiche # 5620554 ne suive pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2603-09-08

07.01a COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF À UNE DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION (ÉLÈVE PORTANT LA FICHE # 5512710) – Recommandation du comité

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le ministre a établi un programme pour le cours d'éthique et culture religieuse;

CONSIDÉRANT que les parents ont déposé une demande d'exemption au Régime pédagogique afin que leur enfant ne suive pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que la directrice des Services éducatifs aux jeunes a refusé cette demande d'exemption;

CONSIDÉRANT que les parents de l'élève ont déposé une demande de révision de cette décision afin que leur enfant soit exempté du cours d'éthique et culture religieuse, lequel cours est obligatoire en vertu du Régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les parents n'ont pas démontré un préjudice grave et personnel pour leur enfant et n'ont pas convaincu le comité de la nécessité de recommander l'autorisation de l'exemption;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique confie à la Commission scolaire l'obligation d'appliquer le Régime pédagogique et les cours qui en découlent;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le conseil des commissaires n'a pas la compétence quant à la validité, l'opportunité et le contenu des lois et règlements adoptés par l'Assemblée nationale du Québec, notamment en regard du Régime pédagogique;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

de maintenir la décision prise par la directrice des Services éducatifs aux jeunes, à l'effet de refuser la demande d'exemption au Régime pédagogique afin que l'élève portant la fiche # 5512710 ne suive pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.02 COMITÉ EHDAA – NOMINATION D'ORGANISMES

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier et précise que présentement, aucun organisme ne siègera au comité EHDAA. Si un organisme signifie son intérêt au cours de l'année, sa candidature sera prise en compte.

C.C.-2604-09-08

HUIS CLOS

À 20 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2605-09-08

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 21 h 20,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2606-09-08

**06.05-a APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE -
ACCEPTATION DE LA PRÉSENTATION DU COMITÉ
D'APPRÉCIATION**

CONSIDÉRANT le dépôt et l'analyse du comité d'appréciation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'accepter la présentation du comité d'appréciation de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2607-09-08

**06.05-b APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE -
APPLICATION DU RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'EMPLOI
DES HORS CADRES CONCERNANT LE BONI FORFAITAIRE**

CONSIDÉRANT le dépôt et l'analyse du comité d'appréciation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT l'acceptation unanime du rapport du comité d'appréciation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que le conseil des commissaires accepte d'appliquer le règlement des conditions d'emploi hors cadres concernant le boni forfaitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, précise que les membres du conseil des commissaires ont témoigné une grande appréciation du rendement de Madame Susan Tremblay, directrice

générale et de la contribution de toute l'équipe. Des applaudissements suivent.

C.C.-2608-09-08

6.06

DÉGIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CAS D'ABSENCE ET D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (Article 203)

CONSIDÉRANT l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique et sur recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent Madame Carole Blouin, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} février 2009.

Que les membres du conseil des commissaires désignent Monsieur Osvaldo Paolucci pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière pour la période du 1^{er} février 2009 au 30 août 2009.

Monsieur Éric Allard, commissaire, demande le vote et se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires

A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.06

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION – Terre sans frontières

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

Aucun membre du conseil des commissaires n'est disponible pour participer à l'événement prévu le vendredi 19 septembre 2008; il n'y aura donc aucun représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 Coups de coeur

Madame Diane Soucy félicite l'école Saint-Isidore-Langevin pour l'obtention de son statut « ISO ACTIF ».

Monsieur Guy-Paul Beauchemin, appuyé par Mesdames Diane Soucy et Claudine Caron-Lavigueur, félicitent la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire pour la qualité du dossier du transport qui a été assurée en ce début d'année.

16.02 Monsieur André Dugas se joint aux membres du comité du tournoi de golf CSDGS pour la 10^e édition.

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES COMMISSAIRES

PRÉSIDENTE

- ❖ Formation des nouveaux membres du conseil d'établissement (18.02)
- ❖ Brochure SEAFP (18.03)
- ❖ Calendrier SEJ (18.06)

DIRECTRICE GÉNÉRALE

- ❖ Madame Susan Tremblay est fière d'aviser les membres du conseil des commissaires que le dossier « Places disponibles » sera réglé d'ici le 30 septembre, en raison d'une relative stabilité de notre réserve en ce début d'année scolaire.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

18.02 SESSION DE FORMATION OFFERTE AUX NOUVEAUX MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT ET AUX DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

18.03 TABLEAU D'AFFECTATION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

18.04 PUBLICITÉ CORPORATIVE – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

18.05 CANDIDATURE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL (CÉGEP) SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

18.06 CALENDRIER SCOLAIRE POUR LES PARENTS (AJOUT)

C.C.-2609-09-08

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 33,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

D:\Textes\2008-2009\CC\Procès-verbaux\16 septembre 2008 - A.13.02.doc

Secrétaire générale